

Gouvernement du Québec La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation La ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

PAR COURRIEL

Québec, le 12 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barette Leader parlementaire du gouvernement 1035, rue des Parlementaires 1^{er} étage, bureau 1.39 Québec (Québec) G1A 1A4 leader.sjb@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 9 mars 2021 par la députée de Marie-Victorin, demandant une modification à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* visant à permettre au directeur général des élections d'autoriser le vote via la plateforme clicSÉQUR pour l'élection générale municipale du 7 novembre 2021.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a pour mission de promouvoir l'exercice de la démocratie municipale en favorisant notamment la participation aux institutions municipales. Je suis donc naturellement favorable aux initiatives qui peuvent améliorer l'accessibilité au vote. Il est toutefois primordial d'assurer un équilibre entre cette accessibilité et les garanties d'intégrité du scrutin et de confidentialité du vote, afin de préserver la confiance des citoyens envers le processus électoral.

Pour ces raisons, l'introduction du vote par Internet pour le scrutin du 7 novembre 2021 apparaît précipitée. C'est d'ailleurs la position qu'a soutenue le directeur général des élections dans le cadre des consultations particulières du projet de loi n° 85.

Télécopieur: 514 873-2620

Je rappelle toutefois que la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19,* sanctionnée le 25 mars 2021, accorde au directeur général des élections le pouvoir d'offrir plus d'options de vote aux électeurs, que ce soit en augmentant le nombre de jours de vote ou en élargissant l'admissibilité au vote par correspondance à certaines catégories d'électeurs.

Je suis donc persuadée que l'ensemble des citoyennes et citoyens pourront prendre part à la vie démocratique de façon sécuritaire dans le cadre de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

ANDRÉE LAFOREST